

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

JOURNAL DE ROUBAIX

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 13.50

INSERCTIONS: Annonces: la ligne... 25 c.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ROUBAIX, 25 MAI

BULLETIN DU JOUR

La question économique menace de dégénérer en une question de politique internationale si les Chambres n'y prennent garde.

Mais notre situation vis-à-vis de l'Allemagne est toute autre. Les débats qui viennent d'avoir lieu au sein

de la nation la plus favorisée des industriels vont donc se trouver désarmés en présence des droits protecteurs de l'Allemagne

Si la prorogation de nos traités de commerce jusqu'au 31 décembre 1879 implique que la France en Angleterre et l'Angleterre en France continueront à jouer jusqu'à la date précitée des avantages qu'elles se sont réciproquement concédés par les précédents traités

Or, tant que nos tarifs conventionnels demeureront en vigueur, l'Allemagne aura la jouissance et elle sera de même appelée à bénéficier des nouveaux arrangements que nous pourrions conclure.

Dans le cas où l'Allemagne ne s'engagerait pas dans de nouvelles conventions, nous n'aurions droit, chez elle qu'au traitement établi par le tarif autonome à partir du jour où il sera promulgué.

La politique économique que veut inaugurer M. de Bismarck nous mettrait à la discrétion absolue du com-

merce et de l'industrie d'Outre-Rhin qui inonderaient nos marchés de leurs produits sans que nous puissions aller leur faire concurrence en Allemagne

On nous écrit de Versailles, le 24 mai 1879:

M. de Cassagnac avait traité le cabinet de « cabinet recoussu, rapiécé », de « rossignol de cabinet ».

M. Goblet s'était évidemment inspiré de la conduite de M. Gambetta dans l'affaire intentée par le citoyen Chalmel-Lacour à nos amis de la France Nouvelle.

M. de Cassagnac n'a-t-il pas osé trouver étrange que le citoyen Goblet allât ricaner avec ses collègues de gauche après avoir fait des excuses entortillées à la tribune?

Et pour que les Ferry, les Gambetta, les Lepère, les Goblet, tous ces Bécotins déportés se puissent poser en libéraux et en athéniens, il faut préalablement qu'ils aient baïonné tous leurs contradicteurs.

La lettre suivante a été adressée au journal le Siècle:

Monsieur le Directeur du Siècle. Les habitants de Châteaurenard soussignés déclarent avoir entendu l'instruction de Mgr l'archevêque d'Aix, lors de sa récente visite pastorale dans leur paroisse, et ils donnent le démenti le plus absolu à l'analyse que le correspondant du Siècle a faite

de cette instruction et que ce journal a publiée. Il est faux que Mgr l'archevêque ait déblaté pendant plus d'une heure contre la République et les républicains.

Il est faux qu'il ait parlé des ministres, des agents d'un gouvernement impie, et ait dit que les ministres créeraient d'une indigestion comme des porreaux.

Faux sont également la plupart des autres détails donnés par le correspondant susdit au sujet de la visite de notre premier pasteur.

Fait à Châteaurenard, le 20 mai 1879. (Sont les signatures de plusieurs écrivains, tous témoins et majeurs, parmi lesquels un membre du conseil municipal.)

LE KULTURKAMPF FRANÇAIS

Nos ministres ne sont, grâce à Dieu et malgré l'énumération fantaisiste de M. Lockroy, ni des lions, ni des porreaux, ni des singes.

Ces démocrates prennent modèle des autoritaires les plus renforcés. Napoléon 1^{er}, au temps où il commit la faute de persécuter l'Eglise dont il avait relevé les autels; Bismarck, persécuteur aussi, jusqu'à ce qu'il se fût aperçu que des périls de son souverain éte de l'Etat ne venaient point de ce côté: voilà les hommes dont nos ministres républicains osent revendiquer la redoutable succession.

On la gloire et le plus absolu pouvoir n'ont rien pu contre le droit inébranlable des consciences, ils espèrent réussir, eux, l'incurable faiblesse, dont la vie se passe à ménager toutes les nuances de leur prétendue moralité, et à se faire tolérer par chacune d'elles, en attendant une inévitable mort!

Le combat contre l'Eglise, tel que ces messieurs le comprennent, le kulturkampf français, pour employer l'expression barbare que l'Allemagne nous a cédée, aura-t-il les caractères que de pareilles entreprises ont jusqu'à présent été? Sera-t-il violent, brutal, allant jusqu'à l'emploi de la force matérielle et de la prison? Je n'en doute, car, pour le moment au moins, il est facile de reconnaître d'autres procédés.

La violence viendra peut-être plus tard, et il serait possible de désigner, parmi les successeurs plus ou moins éloignés des ministres d'aujourd'hui, certains personnages qui ne reculeraient probablement pas devant la vieille tradition de 93; mais nous n'en sommes pas là: MM. Lepère et Ferry ont droit à cet hommage, et leur collègue Le Royer également. Les prisons ne s'ouvriront pas devant les évêques, ni devant le clergé qu'ils appellent inférieur et qu'ils affectent de mépriser.

Non! on s'y prendra plus adroitement. On organisera législativement autour du clergé une sorte de barrière, pire à ses yeux que le mur brutal d'une prison; on aura

recours contre lui à l'espionnage, à la dénonciation. On livrera aux attaques de la presse et de la tribune ses membres les plus vénérables, dans l'espérance de lui arracher le respect et l'affection des populations.

L'œuvre législative et les procédés journalistiques, tel est le double point de vue auquel il convient d'examiner l'attitude gouvernementale à ce propos.

Les deux ministres intéressés semblent s'être fraternellement divisé le travail: M. Ferry prépare les lois, M. Lepère exécute les personnes. Ils y mettent tous deux leur marque de fabrique, l'une cette négation audacieuse des principes de liberté qu'il a courageusement inaugurés dans les Vosges, — l'autre cette éloquence pâteuse et embarrassée dont il possède le secret: voyons les à l'œuvre tous deux.

Depuis quelque temps, à peu près chaque semaine, le ministre de l'instruction publique gravit la tribune avec un sourire ou ses confrères de gauche lisent de séduisantes promesses. Le silence s'établit à son aspect, et l'attention n'est point déçue. Toutes les fois que cet ancien libéral se montre, on peut être sûr du but qu'il poursuit: éloigner les ministres de la religion (de toutes, s'il vous plaît, car il n'entend pas faire de jaloux), les éloigner de l'enseignement. Il veut ôter les âmes des enfants à ceux qui ont précisément pour mission, quel que soit leur culte, de guider les âmes à travers la vie vers un avenir avec lequel M. Ferry lui-même devra compter.

Tout a été dit sur le fameux article 7 frappant d'incapacité une classe de citoyens pour un fait de conscience qui ne regarde personne. Voici venir des dispositions nouvelles. On sait que, pour l'enseignement primaire, le brevet de capacité exigé des maîtres peut être remplacé par certains équivalents. On a beaucoup critiqué la lettre d'obédience par laquelle les supérieurs attestent la capacité d'un religieux et le dispensent du brevet. C'est là une faculté considérable, il faut le reconnaître; mais les faits ont démontré qu'elle est sans danger. Les élèves des écoles congréganistes ont partiellement subi les mêmes épreuves que ceux des écoles laïques, et ils ont subi les mêmes épreuves que ceux des écoles laïques, et ils ont subi les mêmes épreuves que ceux des écoles laïques.

Mais M. Ferry ne veut pas seulement détruire les lettres d'obédience, sous prétexte de supprimer des maîtres insuffisants. Ce n'est pas l'ignorance qu'il combat, c'est la religion. En voici la preuve. Jusqu'ici les ministres des cultes reconnus par l'Etat pouvaient enseigner sans brevet. Leur qualité, le caractère sacré dont ils étaient revêtus, les études nécessaires à l'exercice de leur ministère, tout cela constituait des garanties suffisantes, et l'enseignement primaire leur était ouvert de droit.

Si le projet ministériel, déposé récemment à la Chambre, vient à triompher, le prêtre, le pasteur protestant, le rabbin ne pourront plus enseigner, sans subir l'examen préalable imposé aux aspirants instituteurs. On ne dit pas si on leur fera un crime de répandre libéralement autour d'eux les connaissances humaines en même temps que les enseignements de la religion; mais en principe, ils ne pourront pas, et les enfants demeureront, s'il le faut, dans l'ignorance, plutôt que de recevoir l'instruction de celui qui leur aura enseigné la foi.

Le ministre, dans sa fureur de réglementation, a fait mieux encore. Pas plus que le sacro-sacré, le baccalauréat, les certificats de réception aux écoles du gouvernement, les témoignages si décisifs d'une aptitude supérieure, ne donneront le droit d'enseigner les éléments des connaissances hu-

maines. Le maître qui voudra ouvrir une école aura beau dire: « Voici mon diplôme: je suis bachelier; — moi, moi titres: je sors de Saint-Cyr, de l'Ecole Polytechnique; je suis plus fort que tous vos instituteurs, plus fort que vous, monsieur le ministre! » — n'importe, il ne pourra pas enseigner la lecture, et l'écriture, et les quatre règles aux petits enfants!

C'est à croire que M. Ferry a voulu que tout le monde eût à subir l'examen de capacité, dans la pensée que cet examen ne portait pas uniquement sur le programme visible, mais sur des points qu'on se chargerait d'indiquer aux jurys de l'avenir.

Jusqu'ici les commissions qui décernent le brevet ont fonctionné avec une impartialité parfaite, et nul n'est autorisé à suspecter leurs décisions. Mais l'Etat a la haute main dans le choix de leurs membres, et lorsque ces commissions tiendront dans leurs mains la clef de toutes les écoles primaires, est-on bien sûr que les passions du moment n'y exerceront pas leur déplorable influence?

Je suppose un de ces jurys, aujourd'hui au-dessus de tout soupçon, rempli demain d'hommes ennemis de l'enseignement religieux et bien choisis par un ministre jaloux de l'emporter. Devant ce juge se présenteront à la fois un laïque, imbu des idées du moment, et un prêtre sortant du séminaire. Le premier voudra élever les enfants dans la foi républicaine, sans trop leur parler de Dieu; l'autre dans la foi de leurs pères, sans trop insister sur le bonheur d'être en République. Qui aura le plus de chances? ou, ce qui revient presque au même, qui paraîtra le plus en avoir?

Ainsi, M. Ferry marche résolument dans la voie où il a mis le pied avec tant d'éclat. Tous les moyens lui sont bons pour chasser la religion des écoles, et pour les livrer partout, à tous les degrés, aux maîtres que l'Etat choisira ou qu'il voudra bien tolérer.

Et l'on s'étonne que de tous les points de la France des voix s'élevaient pour revendiquer les droits de la liberté et de la conscience! L'impression profonde qu'ont produite de pareils projets s'est traduite par d'éclatantes manifestations, auxquelles ont pris part des citoyens de toutes les conditions. Rien de plus naturel, et cependant la France libérale et chrétienne a reçu d'un de nos ministres une injure qu'elle ne devrait pas oublier.

C'est une « agitation malsaine », a dit M. Lepère à la tribune de la Chambre: expression malheureuse quand elle s'applique à l'exercice d'un droit qui appartient à tous les citoyens. Quelle idée M. le ministre des cultes se fait-il donc de la salubrité publique? Il trouve malsain que des catholiques pétitionnent, et très sain qu'on les attaque chaque jour dans leurs libertés les plus précieuses, dans l'honneur de leurs pères, dans les plus délicates susceptibilités de leur foi!

Par une coïncidence bizarre, et probablement parce qu'on n'a pas pu décemment mettre le ministre des cultes ailleurs, l'intérieur et les cultes sont, pour la première fois, réunis; de sorte que le même homme qui, par ses préposés, autorise le matin les infâmes caricatures qui outragent le clergé, prépare le soir sa belle plume d'oie pour morigéner les évêques et les faire décréter d'abus.

Et pour que rien n'y manque, décret et caricatures se peuvent rencontrer sur le même mur. A l'heure où j'écris, les habitants du diocèse d'Aix peuvent voir, à deux pas l'un de l'autre, deux papiers: l'un qui leur raconte que leur archevêque a abusé, l'autre, sur le kiosque voisin, qui leur montre un

curé grotesque recevant d'une grosse femme rouge un coup de pied quelque part, ou tout autre sujet du même genre; et sans abus cette fois, puisque le dessin a trouvé grâce au ministère de l'intérieur.

Voilà ce que je signale comme un signe des temps, et comme engageant gravement devant le pays la responsabilité de ceux qui nous gouvernent. Est-ce calcul? Est-ce faiblesse? qu'il importe le mal est le même, et pire que la persécution précédente. On ne livre pas les ministres de la religion aux gabeliers, on les abandonne à ces haines bestiales qui se retrouvent toujours dans les bas-fonds de tous les peuples civilisés.

Les derniers incidents auxquels a été mêlé le nom de Mgr l'archevêque d'Aix, marquent un pas de plus dans cette voie regrettable. La caricature a passé des kiosques dans le Parlement, sous les traits de la dénonciation la plus regrettable. Que le député qui s'en est fait l'éditeur ait été trompé par les renseignements de ses amis, c'est possible; mais comment le ministre a-t-il pu, sans enquête sérieuse, sur une dénonciation unique, admettre une semblable accusation?

On aurait dit qu'il était fort aisé! et peut-être en était-il ainsi! Quelle joie de pouvoir donner aux radicaux cet avant-goût d'un évêque en cour d'assises ou en police correctionnelle tout au moins. Ceux qui assistaient à la séance ont saisi sur certains visages l'expression de rayonnement que la chair fraîche produit ailleurs. Et comme le ministre a profité de l'effet! Il est descendu radieux, pour tomber dans les bras de M. Louis Blanc emerveillé.

C'est tout ce qui restera de l'incident, car tout le monde sait aujourd'hui que le vrai coupable est saint Paul, qui a parlé d'un lion, lequel n'a rien de commun avec M. Ferry. Mais il y a une morale à cette histoire; il faut la donner.

Que nos évêques et nos prêtres le sachent donc: au pied de chacune de leurs chaires, il y a maintenant quelqu'un qui les écoute, je ne dis pas pour le compte du gouvernement, mais avec la douce espérance d'en être le jour où il lui plaira de signaler un crime dans le plus inoffensif des sermons. — Malheur au curé qui aura déçu M. le maire! Ce magistrat n'aura qu'à appliquer à un ministre ce que le latin aura dit du diable pour mettre le gouvernement en émoi et les procureurs généraux en mouvement!

Tout cela préparait à dire si les catholiques n'étaient pas atteints jusqu'au fond de l'âme dans leur dignité et dans leur foi par de pareils procédés. La délation installée au pied de leurs chaires, — leurs textes sacrés livrés aux traductions bouffonnes des ignorants ou aux plaisanteries des vaudevillistes — députés, — leurs évêques menacés de poursuites, et interrompus dans l'exercice de leur ministère pastoral par des procureurs généraux venant leur demander d'expliquer leurs discours, — tout cela les froisse plus que je ne puis dire, et avec eux la majorité de la nation.

Le gouvernement fera bien d'y songer, dans l'intérêt du régime sous lequel la loi nous ordonne de vivre, mais qui en retour nous doit à tous le respect de nous-mêmes, de nos croyances et de nos libertés.

MILES.

LES POURSUITES CONTRE M. PAUL DE CASSAGNAC

Le texte de la demande en autorisation de poursuites contre M. Paul de Cassagnac a été distribué hier à MM. les députés. Ce document signé Dauphin, sénateur procureur général et contre signé Le Royer, ministre de la justice, contient simplement la citation des principaux passages de divers

Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 26 MAI

— 12 —

LA VIEILLESSE DE MONSIEUR LECOQ

Par M. F. DU BOISGOBEY

PREMIÈRE PARTIE

M. LECOQ se dérobe

Et vous, ajouta-t-il en s'adressant à la marchande de coquets, pas un mot de tout ça à vos pratiques. Je suis commissaire de police et je viens chez vous voisine pour une descente de justice. Aussi, soyez sage. Je vous laisse un agent pour vous surveiller et je reviendrai tout à l'heure causer avec vous.

En même temps, il déboutonnait son pardessus pour montrer sa ceinture tricolore.

A la vue de cet insigne redouté, la femme disparut dans les profondeurs de sa boutique.

— L'œil à tout! dit l'agent supérieur à son subordonné Piedouche, qui répondit par un geste significatif.

Et, revenant à la grille, le chef se mit à examiner attentivement la maison et ses abords.

C'était un simple pavillon à un seul étage, à trois fenêtres de façade, séparé de la rue par une cour assez large.

Les jalousies n'étaient pas fermées, et le seul indice qui pût faire croire que le logis était abandonné, c'est qu'on ne voyait pas sortir de fumée des deux cheminées de briques rouges qui s'élevaient au-dessus du toit.

L'attention du chercheur se reporta bientôt sur le tapis de neige qui couvrait le sol de la cour.

La neige fraîche, c'est le livre que les policiers habiles s'efforcent tout d'abord de déchiffrer, car ils y trouvent des indications précises. Les coupables y impriment eux-mêmes leur condamnation, quand ils n'ont pas soin d'effacer la trace de leurs pas.

Or, de la grille au pavillon, ils avaient laissé des empreintes que le froid avait merveilleusement conservées.

On y voyait quatre pistes bien distinctes; deux profondément marquées par un large pied, les deux autres moins lourdement tracées par un pied plus fin et plus élégamment vêtu, un pied d'homme pourtant.

Ces pistes étaient disposées par deux, c'est à dire que les grands pas côtoyaient toujours les petits. La première obliquait à droite, l'autre à gauche, mais toutes deux aboutissaient au perron, et, circonstance assez singulière, toutes deux allaient de la rue à la maison.

— On était entré deux fois, on n'était pas sorti.

— C'est incompréhensible, murmura le chef de la sûreté, car les deux pistes sont formées chacune par les deux mêmes pas. On ne peut pas revenir quand on n'est pas parti. Il faut que la maison ait une autre issue. C'est à vérifier. Dans tous les cas, les

grosses empreintes ont été évidemment laissées par le muet qui a des pieds comme des bateaux et qui porte des souliers ferrés. Je vois les marques des clous. L'autre pas est celui de l'assassin. Il a des bottines minces à hauts talons. Il faudra faire murer les formes avec du plâtre.

— Voyons maintenant si nous aurons besoin d'un serrurier, ajouta-t-il en posant la main sur le bouton de cuivre de la serrure. Le pêne joua et la porte s'ouvrit.

— Ils étaient pressés, ils n'ont pas pris le temps de la refermer, pensa l'agent; ou plutôt ils n'avaient pas la clé. L'assassin entra chez cette femme comme chez lui; personne n'est venu lui ouvrir, puisqu'on ne voit pas trace des pas de la servante. Le muet l'accompagnait. Ils ont dû trouver ouverte la porte de la grille. Reste à savoir si celle de la maison l'est aussi.

Alors il traversa la cour en faisant un long circuit, pour ne pas effacer les pistes et, en arrivant au perron, il s'aperçut qu'un des battants de cette porte n'était que poussé contre l'autre.

Il entra et il se trouva dans un large vestibule au fond duquel commençait l'escalier du premier étage.

Ce corridor était encombré de malles et de sacs de voyage. Il y en avait de toutes les formes et de toutes les dimensions, et entre autre une caisse longue absolument pareille à celle que le muet portait sur son dos quand les sergents de ville lui avaient mis la main au collet.

— Si le muet restait encore des doutes, voilà qui les leverait, dit tout bas le chef de la sûreté. Décidément, nous y sommes, et je

crois que je pourrai me passer de M. Tolbiac de Tinchebray. Nous ouvrirons tous ces colis tantôt et ce sera bien le diable si nous n'y trouvons pas de quoi compléter le travail.

Passons à la visite de l'appartement. Il y avait deux portes de chaque côté du vestibule.

Il ouvrit la première à sa droite et il se trouva dans un salon meublé d'une façon bizarre.

À côté de fauteils Louis XVI garnis de tapisserie de Beauvais, on y voyait des sièges d'acajou dont une modeste n'aurait pas voulu. Les rideaux étaient de soie, mais usés jusqu'à la trame. Sur la cheminée, une affreuse pendule de bronze doré trônait entre deux vases du Japon d'un assez grand prix. Un lustre de mauvais goût pendait du plafond, et quatre torchères d'un très-bon style se faisaient vis-à-vis sur des panneaux ornés de belles glaces de Venise.

Tout cela semblait avoir été acheté d'occasion et à la hâte.

Il y avait eu du feu dans l'âtre. On y avait même brûlé des papiers dont la cendre formait un gros tas noir.

— A vérifier aussi, ces cendres-là, murmura l'agent, en soulevant une portière qui séparait le salon d'un boudoir sans fenêtres, car la maison ne prenait le jour que par la façade.

Cette seconde pièce était donc assez sombre et le chef de la sûreté n'y remarqua qu'une horloge à piedestal, une horloge assez haute et assez large pour qu'un homme pût s'y cacher et une table de jeu sur

laquelle étaient étalées des cartes rangées sur plusieurs files.

Une chaise était renversée sur le tapis tout près de la table.

— Tiens! dit le chercheur, la dame faisait une patience... une réussite... elle pensait sans doute à son amoureux, quand elle a reçu le coup... c'est ici qu'elle a été frappée... Il faudra que je compte ces cartes... pour voir s'il y manque une dame de pique...

Rien, sauf la chaise renversée, n'était dérangé dans le boudoir.

L'horloge marchait. Le chef de la sûreté revint dans le salon, traversa le vestibule et ouvrit une autre porte.

C'était celle de la salle à manger.

La table était servie. Deux couverts, placés en face l'un de l'autre, indiquaient que deux convives s'y étaient assis. Un pâté de foie gras entamé et une caisse de raisin de Fontainebleau attestaient que ces convives ne regardaient pas à la dépense, car Mme Bontoux ne donne pas ses marchandises pour rien et au mois de janvier le raisin coûte très cher.

Mais le repas devait avoir été brusquement interrompu, car tout était en désordre sur la table et autour de la table.

Une chaise brisée gisait à terre. Deux carafes renversées avaient inondé la nappe de vin et d'eau. Des débris de bouteille et d'assiettes jonchaient le parquet.

— Oh! oh! murmura l'agent, je me trompais... Ce n'est pas dans le boudoir que le coup a été fait... c'est ici... Et pourtant, l'état du corps prouve qu'il n'y a pas eu de

lutte entre la victime et l'assassin... et ici je trouve les traces d'une bataille acharnée... c'est étrange...

Et voilà sur le plancher des tâches qui m'ont tout l'air d'être des tâches de sang... Voyons la nappe... elle n'est souillée que de vin... La femme a donc dû être frappée debout... Mais comment la blessure a-t-elle pu saigner autant?... la lame du poignard n'est guère plus large qu'une aigle de cordonnier... et l'épanchement a dû se faire en dedans... Ici, une longue traînée... ça devient de plus en plus extraordinaire... Ou va-t-elle cette traînée? ah! vers une pièce qui fait pendant au boudoir et qui doit être l'office... la femme se serait donc sauvée là... nous allons le savoir.

Et le chef de la sûreté poussa la porte de communication qu'il trouva entrebâillée.

— Comment! Encore un! s'écria-t-il en reculant de surprise.

Il venait de voir, étendu sur le dos, et les bras en croix, un cadavre sanglant.

Ce cadavre, c'était celui d'un homme d'une cinquantaine d'années, grand, fort, et vêtu avec recherche.

« Une grande chaîne d'or pendait de la poche de son gilet blanc que souillait une large tâche de sang. Sa cravate de soie noire était comme tordue. Un des revers de sa redingote était déchiré.

On avait jeté dans un coin le pardessus et le chapeau.

A suivre.